



SKI DE FOND QUÉBEC
CRITÈRES D'IDENTIFICATION DES ATHLÈTES
(EN VIGUEUR POUR LA MISE À JOUR DU 1^{er} février 2016)

SKI DE FOND QUÉBEC

Ski de fond Québec est un organisme provincial sans but lucratif sous l'égide de Ski de fond Canada, organisme National qui régit le développement de l'ensemble des programmes de la division québécoise. En ce sens, Ski de fond Québec est en majeure partie un canal de communication de l'organisme national via la clientèle potentielle. Ski de fond Québec coordonne le développement de l'élite québécoise en ski de fond en plus de collaborer activement au développement et à la promotion du ski de fond en général, en relation avec les politiques émises par le National.

NOTRE MISSION

- Nous encadrons et facilitons la pratique du ski de fond au Québec
- Nous développons les champions de demain et les entraîneurs qui les encadrent.
- Nous encadrons le réseau de compétitions et nous formons les officiels à tous les niveaux.
- Nous participons activement à la promotion du ski de fond au Québec.

NOTRE MANDAT

Mettre sur pied, développer et gérer des programmes provinciaux axés sur le respect, la confiance, la persévérance et l'éthique et ayant pour but de favoriser le développement continu des skieurs de fond, du niveau débutant jusqu'à l'élite internationale. Élaborer et mettre en place des programmes pour que le ski de fond québécois atteigne un niveau d'excellence au plan international

NOTRE VISION

Ski de fond Québec est le chef de file des divisions au Canada. Elle est reconnue comme une organisation sportive provinciale modèle. Le ski de fond au Québec connaît une progression soutenue au plan de la participation et à celui de l'excellence grâce aux efforts soutenus et conjoints de la fédération et de ses partenaires

NB : MISE À JOUR DE L'IDENTIFICATION DES ATHLÈTES

La mise à jour de la liste des athlètes identifiés au MELS sera effectuée deux fois par années soit : les 1^{er} février et 1^{er} juin de chaque année (sur les 365 derniers jours). Par contre, la mise à jour de la liste des athlètes brevetés par Sport Canada au cours du mois de juin peut nécessiter des ajustements qui entreraient en vigueur dès cette date et jusqu'au 1^{er} juillet. Prenez note que ces ajustements peuvent avoir des conséquences sur la composition de chacun des groupes Excellence, Élite et Relève.

ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible à une identification, l'athlète devra détenir une licence provinciale et tous les points obtenus avec cette licence seront pris en considération. L'athlète doit avoir une adresse permanente au Québec depuis au moins un an.

CRITÈRES EXCELLENCE

Détenir un brevet de Sport Canada (Programme d'assistance financière aux athlètes). La Direction du sport et de l'activité physique (DSAP) du Secrétariat au loisir et au sport pourra également considérer les membres non brevetés de l'Équipe Nationale SENIOR après une évaluation individuelle des cas.

CRITÈRES ÉLITE : 10 athlètes (5 hommes et 5 femmes)

1- Pour la mise à jour du 1^{er} février 2016, tous les athlètes nés en 1992 et avant doivent devancer les athlètes nés en 1993 et après, sur la liste d'identification **ÉLITE**.

2- Les athlètes doivent obligatoirement avoir participé aux épreuves de sélection des Championnats du monde junior & U23 (la sélection régulière tenue habituellement au début janvier de chaque année) et aux Championnats canadiens de leur catégorie (Junior ou Senior) au cours d'une des périodes retenues pour le calcul des points au moment de la mise à jour, à moins d'avoir participé au même moment à une compétition de niveau supérieur avec l'Équipe Nationale ou à une compétition du circuit NCAA avec son équipe universitaire.

3- Les quatre (4) athlètes ayant les meilleures moyennes de points en retenant les 5 meilleurs résultats de distance et les 3 meilleurs résultats de sprint sur la liste de points canadiens (LPC/NST) au cours des deux périodes qui précèdent la mise à jour. Les périodes s'étendent du 1^{er} octobre à la fin janvier et de la fin janvier au 30 avril. La date précise de la fin avril correspond à l'horaire de diffusion de la LPC.

4- Les compétitions qui serviront de sélection seront les courses désignées par Ski de fond Canada pour la sélection de l'Équipe Nationale 2015-2016. Le pointage d'identification cumulé correspond au calcul suivant: 70% de la liste de sélection Distance + 30% de la liste de sélection Sprint.

5- Le choix du cinquième athlète identifié Élite pourra être un choix discrétionnaire si le comité des entraîneurs de SFQ considère qu'un athlète n'a pu répondre aux précédents critères à cause d'une maladie, une blessure ou d'autres cas particuliers jugés valables.

NB : Les athlètes DÉJÀ identifiés **ÉLITE** qui n'auront pu rencontrer le critère #2 pour cause de blessure ou maladie (suite à l'évaluation du rapport médical) ou autre cas particulier jugé valable pourront être exemptés de ce critère par le comité des entraîneurs de SFQ.

Précision pour les athlètes Senior :

Les athlètes Senior qui pourraient être identifiés doivent démontrer un engagement marqué dans leur développement et avoir comme objectif un poste sur l'équipe Nationale dans un délai raisonnable. L'athlète, son entraîneur, le comité des entraîneurs et la fédération seront consultés dans cette évaluation de l'engagement et du délai raisonnable pour atteindre l'équipe nationale.

CRITÈRES RELÈVE : 14 athlètes (7 hommes et 7 femmes)

1- Pour la mise à jour du 1^{er} février 2016, seuls les athlètes nés en 1993 et après sont éligibles à l'identification **RELÈVE**. Cependant, tous les athlètes nés en 1993, 1994 et 1995 doivent devancer les athlètes nés en 1996 et après selon la liste d'identification Relève.

NOTE : Les athlètes Junior identifiés Élite seront exclus dans le traitement de la liste Relève.

2- Les athlètes doivent obligatoirement avoir participé aux Championnats Canadiens de leur catégorie au cours d'une des périodes retenues pour le calcul des points au moment de la mise à jour, à moins d'avoir participé au même moment à une compétition de niveau supérieur avec l'Équipe nationale ou à une compétition du circuit NCAA avec son équipe universitaire.

3- Les six (6) athlètes ayant les meilleures moyennes de points en retenant les **7 meilleurs résultats de distance** et les **4 meilleurs résultats de sprint** (la méthode de calcul utilisée pour la LPC), au cours des deux périodes qui précèdent la mise à jour. Les périodes s'étendent du 1^{er} octobre à la fin janvier et de la fin janvier au 30 avril. La date précise de la fin avril correspond à l'horaire de diffusion de la LPC.

4- Le pointage d'identification cumulé correspond au calcul suivant : 70% de la LPC Distance + 30% de la LPC Sprint.

5- Le choix du septième athlète identifié Relève pourra être un choix discrétionnaire si le comité des entraîneurs de SFQ considère qu'un athlète n'a pu répondre aux précédents critères dû à une maladie, une blessure ou autres cas particuliers jugés valables.

NB : Les athlètes DÉJÀ identifiés **Relève** qui n'auront pu rencontrer le critère #2 pour cause de blessure ou maladie (suite à l'évaluation du rapport médical) ou autres cas jugés valables pourront être exemptés de ce critère suite à l'évaluation par le comité des entraîneurs de SFQ.

Précision pour les athlètes Senior :

Les athlètes Senior qui pourraient être identifiés Relève doivent démontrer un engagement marqué dans leur développement et avoir comme objectif un poste sur l'Équipe nationale dans un délai raisonnable. L'athlète, son entraîneur, le comité des entraîneurs et la fédération seront consultés dans cette évaluation de l'engagement et du délai raisonnable pour atteindre l'Équipe nationale.

CRITÈRES ESPOIR

1- Détenir une licence de course provinciale de SFQ.

2- Pour les athlètes nés entre 1996 et 2000 (2001), une participation à un événement de niveau national est obligatoire ainsi que la participation au Circuit de la Coupe Québec 2015-2016.

3- Pour les athlètes nés en 2000 (2001) chez les garçons et en 2000-2001 (2002) chez les filles, la participation au circuit de la Coupe Québec 2015-2016 est requise.

4- Pour les athlètes nés en 2002-2003 (2004) chez les garçons et en 2002 2003-2004 (2005) chez les filles, la participation aux circuits régionaux 2015-2016 ainsi qu'au championnat jeunesse NorAm 2016 sera exigée.